

n° 9

Juin
2019

FORÊTS d'Occitanie

Journal trimestriel d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie



**Journée
Internationale
des Forêts**

3

**Le cèdre,
pour
le présent
et l'avenir**

5

**La certification
forestière
PEFC,
contraintes ou
avantages ?**

9

- 2 | ÉDITORIAL
- 3 | JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS
- 4 | PLAN SIMPLE DE GESTION
- 5 | DOSSIER
- 9 | CERTIFICATION
- 11 | RENCONTRES
- 12 | AGENDA

● Editorial

● Valoriser ses bonnes pratiques



« Les forestiers ne devraient pas avoir de comptes à rendre; s'ils agissaient mal, ce ne sont plus des arbres qui occuperaient leurs terrains mais des cultures agricoles ou pire, des lotissements ou des parkings... » Cette rengaine, si souvent entendue, est à la fois en partie juste et un peu simplificatrice. Dès lors qu'elle n'est pas ou mal gérée, il arrive à la forêt d'être malmenée par des coupes d'opportunité peu soucieuses du devenir des peuplements, de disparaître parfois à la faveur de défrichements illégaux ou, plus simplement, de ne pas contribuer aussi utilement qu'elle le pourrait à la production de bois, à la protection de la biodiversité, à la régulation des cycles du carbone et de l'eau, ou à un cadre paysager de qualité.

Non, la bonne gestion ne va pas de soi et de multiples outils permettent aux forestiers de démontrer leurs bonnes pratiques et, parfois, d'en tirer profit :

- Les **documents de gestion durable (DGD)**, en premier lieu, sont la reconnaissance que le « projet sylvicole » de vos forêts, formalisé dans un Plan Simple de Gestion, un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et le programme des coupes et travaux qui l'accompagne, ou un Règlement Type de Gestion, répond bien aux critères d'une gestion forestière durable. C'est le sésame légitime pour accéder aux aides financières ainsi qu'aux dispositifs fiscaux alloués à la forêt. La progression des surfaces sous DGD en Occitanie est évidemment un cheval de bataille du CRPF, au bénéfice des propriétaires qui disposent alors d'une véritable « feuille de route » pour la gestion de leur patrimoine boisé.

- La **certification de la gestion forestière durable** est, en France et en Occitanie, le fait du système PEFC⁽¹⁾, dont il est question dans ces pages, et dans une moindre mesure du système FSC⁽²⁾. Ces systèmes permettent aux acheteurs de s'assurer que le bois qui compose les produits qu'ils acquièrent provient de forêts gérées durablement. Alors que le marché semble – enfin – accorder des prix plus favorables aux bois certifiés, seules 19,1 % des forêts sont certifiées PEFC en Occitanie contre 32,9 % en France métropolitaine. C'est assurément un point de vulnérabilité majeur pour certaines de nos entreprises régionales et, compte-tenu des interdépendances entre ses acteurs, pour la filière en général.

- Des financeurs publics ou privés interviennent enfin de plus en plus pour encourager des projets sylvicoles favorables à l'eau, au carbone, à la biodiversité... Les forestiers s'organisent pour utiliser cette opportunité comme un levier pour promouvoir des pratiques vertueuses. Actualité oblige, comment ne pas évoquer le lancement, le 23 avril dernier, du **Label Bas-Carbone** ? Celui-ci offre désormais un cadre reconnu par l'Etat pour la compensation volontaire, via des projets forestiers, de l'empreinte carbone des organisations qui le souhaitent (entreprises, collectivités...). Pour être labellisés, ces projets doivent obéir à une méthode permettant de démontrer le bénéfice qu'ils offrent en termes de stockage de CO₂ atmosphérique. Le CNPF a contribué très activement à l'émergence de ce label et à la préparation des trois méthodes actuellement reconnues.

Le rapport 2018 des experts de la FAO⁽³⁾ sur la situation des forêts du monde souligne que si, au niveau mondial, la diminution des surfaces des forêts et plus particulièrement des forêts primaires, reste préoccupante, de nombreux signaux montrent que les forêts en place contribuent globalement de mieux en mieux aux objectifs du développement durable. Une bonne nouvelle assurément ! En Occitanie aussi, sachons gérer mieux... et le montrer !

SÉBASTIEN DROUINEAU
Directeur adjoint du CRPF Occitanie

(1) : PEFC : programme de reconnaissance des certifications forestières
(2) : FSC : Forest Stewardship Council
(3) : Food and Agriculture Organisation

FORÊTS d'Occitanie

CRPF - 7, chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00
Fax 05 61 75 42 50

Directeur de la publication :
Yannick Bournaud

Comité de rédaction :
Philippe Bertrand,
Sébastien Drouineau,
Mathilde Harel, Benoît Lecomte

Rédaction : Benoît Lecomte

Mise en page : Rythmie Page

Impression : Imp'Act
10 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 2554-4519

Dépôt légal : date de parution

Abonnement : gratuit
sur demande

Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Christophe Chabalier,
Sébastien Drouineau,
Johann Hübelé, Coralie Victoire

Photo de couverture :
Jean-Yves Magaud

● **Journée Internationale des Forêts**

● Le Centre Régional de la Propriété Forestière ● s'implique

Depuis 6 ans, la Journée Internationale des Forêts est une occasion unique de célébrer la forêt, l'arbre et le bois. Sensibiliser les propriétaires, le grand public mais aussi et surtout les jeunes à la richesse que représente notre patrimoine boisé, informer sur sa protection et sa gestion, une mission primordiale dans laquelle le CRPF est bien sûr impliqué.

Suite à l'Année Internationale des Forêts en 2011, l'Organisation des Nations Unies a souhaité instaurer une journée mettant les forêts à l'honneur : le 21 mars est ainsi devenu la Journée Internationale des Forêts. Partout dans le monde sont organisées des manifestations pour valoriser, protéger et fêter les forêts.

Faire découvrir le monde de la forêt

En France, pendant une semaine, des centaines de manifestations ont lieu chaque année pour faire découvrir au grand public, dans une approche éducative et conviviale, les différentes facettes et les richesses de l'arbre et de la forêt. L'Occitanie, deuxième région la plus boisée de France, n'est pas en reste. Dans de nombreux départements, les organismes forestiers, dont le CRPF, participent à la fête en étant partie prenante de nombreuses manifestations.

Le monde de la forêt est très mal connu en dehors du cercle restreint des forestiers. L'objectif est donc de présenter l'arbre, la forêt et le bois pour en faire découvrir les multiples facettes qui en font des ressources essentielles pour le développement durable. Véritable richesse environnementale, la forêt est à la fois une réserve de biodiversité, un immense lieu de stockage du carbone indispensable dans la lutte contre les dérèglements climatiques, un rempart contre l'érosion et la désertification. Mais elle a aussi une importante fonction économique grâce à la production de bois qui nourrit toute une filière employant 350 000 personnes en France. Enfin, son rôle social est primordial dans une société de plus en plus « en mal de nature ».

Diversité et originalité

Si l'objectif est commun, cette fête de la forêt prend différentes formes. Il peut s'agir de réalisations concrètes avec des scolaires. Dans

le Gers, 75 enfants d'école primaire ont planté des arbres forestiers sur les bords de l'Adour. Dans l'Aveyron, dans le cadre de l'opération « Mon premier PAS (Passage à l'Acte Sylvicole) en Aveyron », des collégiens ont planté 500 douglas. Un autre groupe découvrait la forêt, son fonctionnement, ses usages au cours d'une visite animée entre autres par le CRPF.

Ces balades en forêt sont très prisées du public : dans le Lot, elles ont permis de présenter la biodiversité et la gestion durable des forêts de Bouriane ; dans les Pyrénées-Orientales, la visite de la propriété du groupement forestier de Fenouillet illustre la gestion dans une forêt privée alors que, dans l'Hérault, le CRPF et l'ONF ont choisi de faire un zoom sur le Cèdre de l'Atlas.

Au cours de la manifestation organisée par la Communauté de communes Sud Hérault « Ensemble, protégeons la forêt », une randonnée a sensibilisé au respect des espaces naturels. Chaque partenaire a présenté un thème illustrant les risques pour la forêt et les moyens à mettre en œuvre pour la protéger.

D'autres actions plus originales ont connu un vif succès comme cette exposition sur l'utilisation du chêne dans la tonnellerie utilisant comme supports les fûts de la cave de Plaisance du Gers ou, dans le Lot, ce débat organisé avec des lycéens autour du film « Frère des arbres ».

Alors, rendez-vous en mars 2020 pour la prochaine Journée Internationale des Forêts. Vos idées seront les bienvenues !

BENOIT LECOMTE



Ces balades en forêt sont très prisées du public

J.C. CHABALLIER

● Plan Simple de Gestion

● Déposez votre Plan Simple de Gestion ● grâce à la télétransmission

Grâce à un module du site « La Forêt bouge », il est dorénavant possible, pour un propriétaire ou son gestionnaire, de télétransmettre le Plan Simple de Gestion (PSG) de sa forêt par internet au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Cette innovation est disponible sur le site « La Forêt bouge » dans le service « Démarches en ligne : Déposer votre PSG ou votre avenant ». Ce module permet, après avoir ouvert un compte sur « La Forêt bouge », de saisir en ligne son PSG et de le faire parvenir au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) par voie numérisée. Il se présente sous la forme d'un formulaire en 13 étapes prenant en compte l'ensemble des éléments règlementaires, obligatoires et nécessaires à la bonne rédaction d'un PSG. Grâce à des interfaces cartographiques intuitives, la saisie du parcellaire cadastral et des peuplements forestiers est optimisée. Les différentes étapes du formulaire permettent une rédaction pas à pas ; il n'y a pas besoin de se précipiter puisque chaque étape, une fois validée, est sauvegardée. Il est donc possible de

saisir son PSG en plusieurs temps, à son rythme, avec des sauvegardes régulières et automatiques.

Pour les propriétaires forestiers possédant une propriété déjà enregistrée sur leur compte « La Forêt bouge », il est possible de faire un lien entre cette dernière et le formulaire de télétransmission, dans le cadre d'un renouvellement de PSG, par exemple. Grâce à ces passerelles, la télédéclaration est facilitée avec le pré-remplissage de certaines informations déjà fournies dans le compte « La Forêt bouge ».

A la fin de la saisie, le propriétaire forestier peut transmettre le document à son CRPF en cliquant sur un unique bouton. Attention, cette manipulation vaut pour signature ! Il est également possible de récupérer une version informatique du document ainsi que différentes cartographies et, pour les plus technophiles, des fichiers sus-

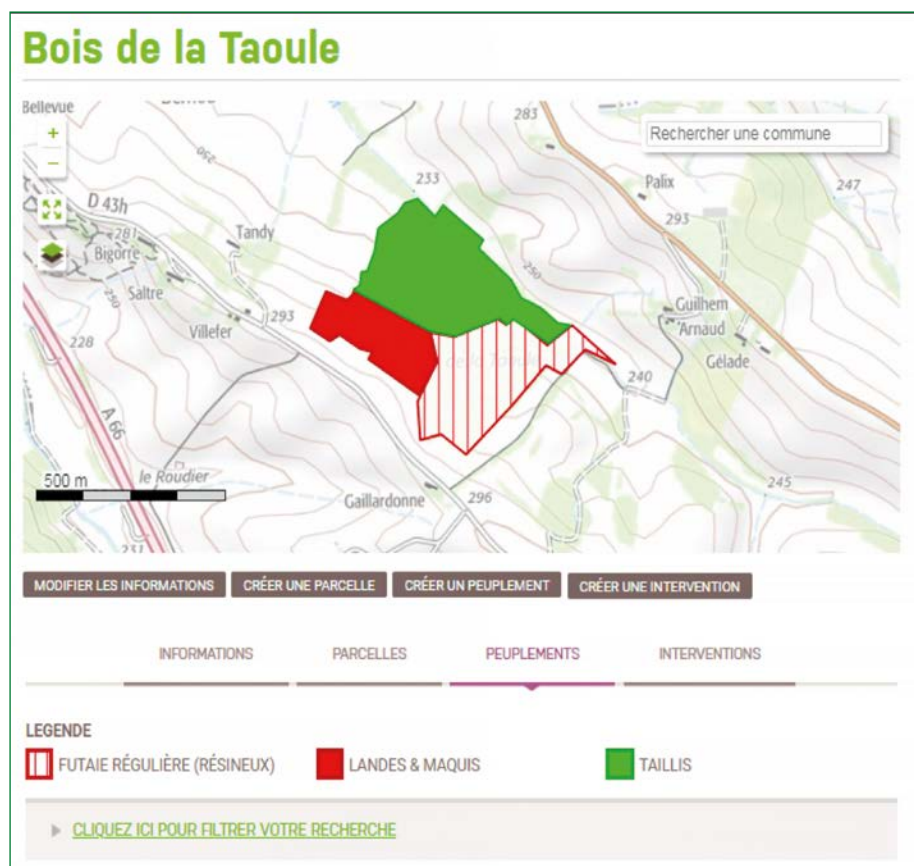
ceptibles d'être ouverts sous logiciels de Systèmes d'Information Géographique (SIG).

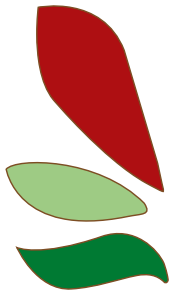
Une fois le PSG transmis, celui-ci n'est plus modifiable sur « La Forêt bouge ». Si le technicien instructeur notifie des demandes de correction, par courriel, des modifications sont alors possibles sur le formulaire. Il faut ensuite le transmettre une nouvelle fois. Cette procédure exempte de la navette postale ou papier.

Finalement, après agrément du PSG, l'ensemble des informations et des cartographies qu'il contient sont consultables sur le compte propriétaire « La Forêt bouge ». Les différentes fonctionnalités du site peuvent alors être utilisées pour cette propriété (rechercher un professionnel pour réaliser telle intervention, par exemple).

Attention : l'élaboration d'un PSG demande de la réflexion, notamment la définition des objectifs de gestion. Les chiffres et les cartes qu'il contient doivent être cohérents (surfaces, volumes, caractéristiques des peuplements, etc.). Il est donc conseillé d'avoir préparé documents et plans en totalité avant d'entamer la saisie sur « La Forêt Bouge ».

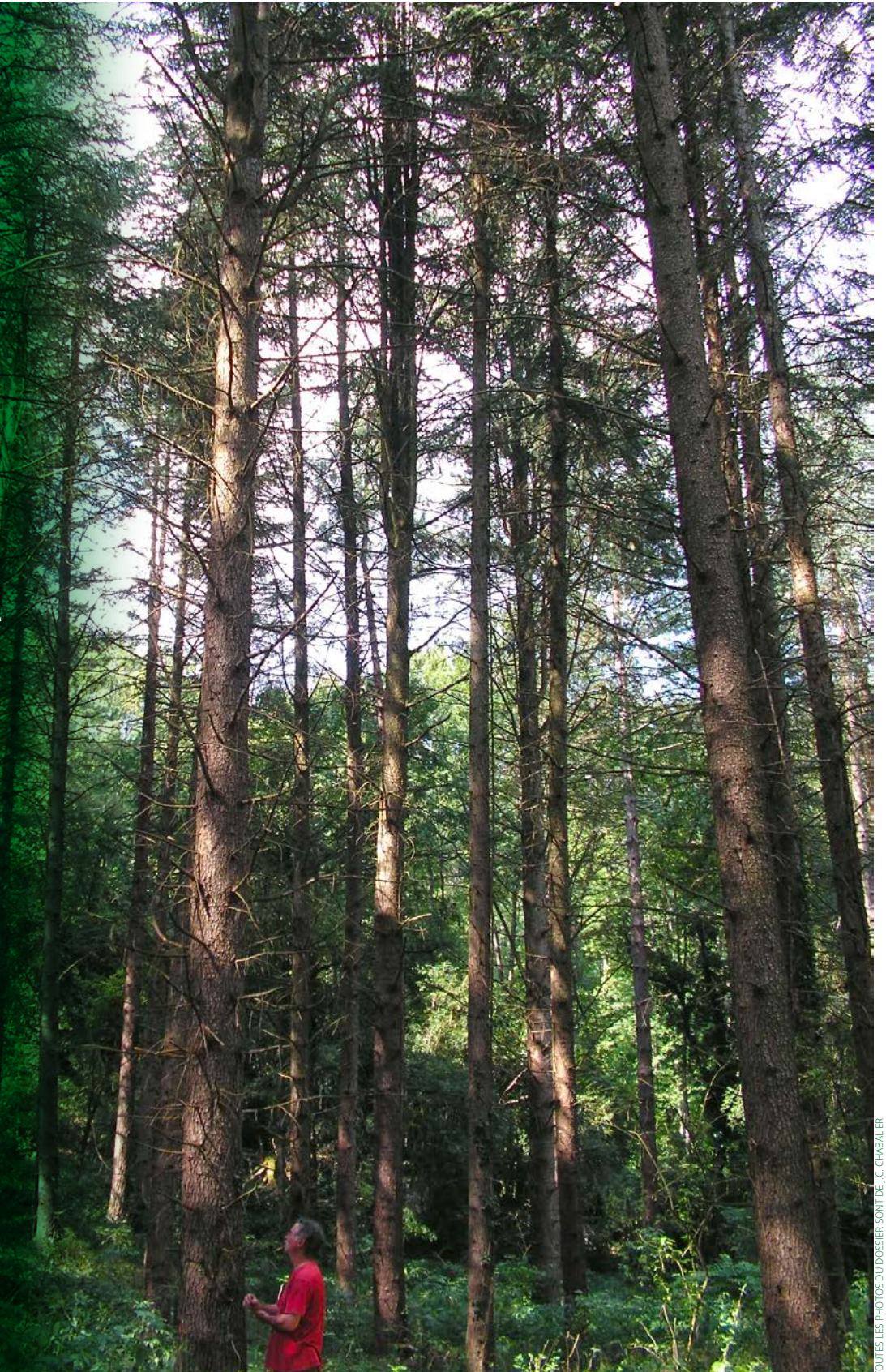
La télétransmission est un outil complet. Que vous soyez propriétaire forestier, gérant d'un groupement forestier ou membre d'une indivision, il est possible de déposer en ligne son PSG ou de suivre les étapes de saisie si la rédaction a été confiée à un gestionnaire ou à un expert forestier. De nombreuses autres fonctionnalités existent (avenant, déclaration d'une coupe d'urgence, demande de coupe extraordinaire, etc.) ainsi que des notices d'utilisation téléchargeables en page d'accueil du service « Démarches en ligne » sur « La Forêt bouge ». A vos claviers !





Le cèdre, pour le présent et l'avenir

Depuis la moitié du 18^{ème} siècle, le Cèdre du Liban (*Cedrus libani*) orne les parcs et les jardins dans de nombreuses régions de France dont l'Occitanie. Pourtant, c'est le Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) qui est sans nul doute le plus représenté dans la région, notamment dans les secteurs méditerranéens. Originaire du massif de l'Atlas en Algérie et au Maroc, il est introduit à partir de 1860 pour les grands reboisements engagés dans le cadre de la restauration des terrains en montagne (RTM) dans le Ventoux (Vaucluse) et le Rialsesse (Aude). Quelques bouquets de spécimens remarquables datant de cette époque subsistent aujourd'hui montrant tout l'intérêt que présente cette essence pour les forestiers d'Occitanie.



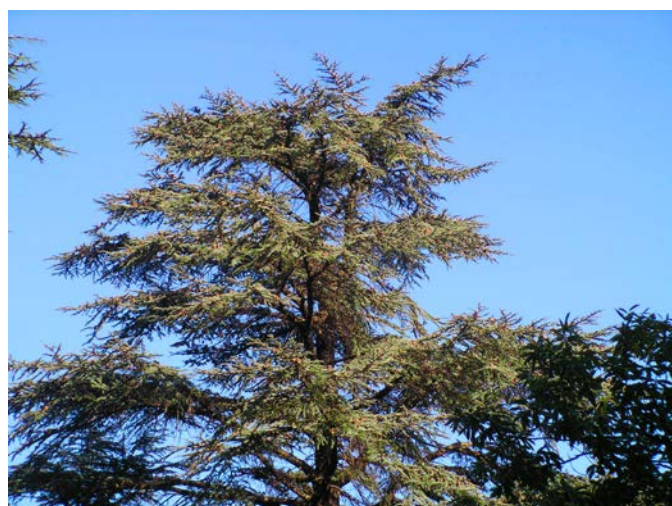
TOUTES LES PHOTOS DU DOSSIER SONT DE J.C. CHABALIER

Pendant 20 ans, de 1980 à 2000, le Cèdre de l'Atlas a été planté sur d'importantes surfaces dans le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales par les forestiers qui bénéficiaient d'aides très intéressantes du Fonds Forestier National et de l'Europe. A cette époque, le cèdre représentait 20% des plants commercialisés en Languedoc-Roussillon. Il a été introduit dans les secteurs méditerranéens puis sur la bordure sud du Massif Central (Montagne Noire audoise) notamment après 2003, quand des dépérissements ont été observés sur des peuplements d'épicéa. Actuellement, la surface de cèdre en Languedoc-Roussillon s'élève à 18 600 hectares.

Dans de moindres proportions, le Cèdre de l'Atlas a été planté également en dehors des secteurs méditerranéens, dans les plaines et coteaux de la partie centrale de Midi-Pyrénées mais aussi sur les causses du Lot et la bordure sud du Massif Central. La surface en cèdre y excéderait 2500 hectares. Ces importants reboisements font de notre région la plus boisée en cèdre, avec plus de 20 000 hectares.

Comment le reconnaître ?

Le Cèdre de l'Atlas est un grand arbre qui peut atteindre 30 à 40 mètres de haut à l'âge adulte et vivre plusieurs centaines d'années.



Le houppier s'étale en forme de table quand l'arbre vieillit

Houppier	De forme pyramidale dans le jeune âge, puis s'étalant en forme de table quand l'arbre vieillit.
Écorce	Gris clair.
Branches	Nombreuses et de gros diamètres.
Aiguilles	Persistantes, de 10 à 20 mm, raides, vertes ou glauques, soit isolées sur les rameaux longs, soit en touffes (rosettes) sur les rameaux courts.
Fruits	Cônes ovoïdes cylindriques, de 5 à 10 cm de long, se désarticulant sur l'arbre au bout de deux ans.



Cônes et aiguilles de Cèdre de l'Atlas

Le Cèdre du Liban possède des caractéristiques très voisines du Cèdre de l'Atlas. Ses aiguilles sont de couleur vert sombre et ses cônes sont plus gros mais il est difficile de les distinguer. Il existe deux autres espèces de cèdre :

- le Cèdre de l'Himalaya (*Cedrus deodara*) présent parfois en ornement en Occitanie : il est facile à identifier grâce à ses aiguilles de couleur vert clair, longues (de 30 à 50 mm) et souples,
- le Cèdre de Chypre (*Cedrus brevifolia*), absent d'Occitanie à notre connaissance.

Où pousse-t-il ?

Le Cèdre de l'Atlas est une essence de montagne méditerranéenne. Dans son aire d'origine, il est présent au-dessus de 1400 mètres. Ceci explique qu'en région méditerranéenne, les plantations réalisées à trop basse altitude (moins de 400 mètres) ont souvent été des échecs. Son étage de prédilection est le supraméditerranéen (étage du chêne pubescent) de 500 mètres jusqu'à 800 ou 1000 mètres d'altitude selon l'exposition.

LE CLIMAT : il supporte les grandes chaleurs (40°C) et le froid jusqu'à - 25°C. Grâce à son système racinaire puissant qui lui permet de puiser de l'eau en profondeur, il résiste à des périodes de forte sécheresse si elles ne sont pas trop prolongées. Il ferme difficilement ses stomates pour réduire l'évaporation, ce qui explique certains dessèchements de cime observés subitement après des années sèches. Toutefois, pour se protéger, il réduit la taille de ses feuilles d'où la microphyllie très souvent observée dans les secteurs très secs de basse altitude. Enfin, des sécheresses prolongées peuvent provoquer des nécroses cambiales à l'origine d'importants écoulements de résine sur le tronc.

LE SOL : il pousse indifféremment sur des sols acides ou carbonatés. Il apprécie les sols filtrants et profonds, largement prospectables par ses racines, sachant qu'elles peuvent passer dans les fissures d'une roche mais aussi être bloquées par un horizon impénétrable. Il ne tolère pas les sols compacts, ni les sols engorgés, que la nappe soit permanente ou temporaire.

Altitude	De 500 mètres jusqu'à 800 à 1000 mètres	
Climat	Température	Ne craint pas les grandes chaleurs (40°C)
	Pluviosité	Tolère des périodes sèches si elles ne sont pas prolongées
Sol	pH (acidité)	Indifférent
	Profondeur	Apprécie les sols profonds largement prospectables par ses racines
	Texture, structure	Apprécie les sols filtrants faciles à prospecter. Ne supporte pas les sols compacts ou engorgés

Ses ennemis

Le cèdre connaît peu d'ennemis. Les quelques problèmes sanitaires identifiés en Occitanie semblent toujours liés à un état de faiblesse de l'arbre. Il est donc primordial de l'installer dans des stations qui lui conviennent et d'apporter un maximum de soin aux plantations, depuis le travail du sol jusqu'aux dégagements.

Un point de vigilance cependant : en Occitanie (notamment en Montagne Noire), des mortalités attribuées au Fomès (*Heterobasidion annosum*) ont été observées dans des plantations ou des peuplements plus âgés. Elles touchent des arbres très localisés et très peu nombreux. Ces signalements restent rares et l'on n'a pas observé, jusqu'à maintenant, de contamination des voisins les plus proches dans les peuplements concernés. Néanmoins, les mécanismes habituels de propagation de ce champignon par contact racinaire incitent à la prudence, et sa dangerosité pour le cèdre suggère de réfléchir à la mise en œuvre de mesures préventives.

Il arrive aussi que la chenille processionnaire du pin s'installe dans les branches de cèdre sans toutefois poser de problème majeur.



Carpophores de fomès sur une souche de cèdre



Cèdre adulte mort suite à une attaque de fomès

La sylviculture

LA RÉGÉNÉRATION

PLANTATION : elle sera réalisée sur un terrain propre, travaillé, sous-solé si nécessaire pour augmenter la possibilité pour les arbres de s'enraciner profondément rapidement.

Les plants utilisés auront 1 an, élevés en godets de 400 cm³ (1-0G). Pour la provenance, les peuplements de « catégorie testée » (étiquette bleue), « Ménerbes », « Mont-Ventoux » et « Saumon » présentent les meilleures garanties d'adaptation et de croissance.



Plantation de cèdre

La densité de plantation pourra varier entre 1100 (3 mètres x 3 mètres) et 1500 (2,60 mètres x 2,60 mètres) plants/ha. Il faut avoir présent à l'esprit que, plus la densité sera forte, moins les branches se développeront en diamètre. Par ailleurs, les plantations de cèdre sont souvent hétérogènes ; il est donc avantageux de planter les arbres en nombre suffisant pour obtenir un peuplement de densité correct à l'âge adulte dans lequel on puisse aisément choisir les arbres lors des éclaircies.

RÉGÉNÉRATION NATURELLE : la plupart du temps, le Cèdre de l'Atlas se régénère bien naturellement. La fructification est parfois compromise par des ravageurs, notamment une petite guêpe (*Megastigmus sp.*) dont les larves consomment les graines à l'intérieur des cônes.



Semis naturels de cèdre qui se développent à la lumière

Les jeunes semis naturels étant très sensibles à la concurrence, la régénération réussira d'autant mieux que le sol est propre. Un abri latéral d'arbres ou d'arbustes semble favorable à la croissance des semis.

ENTRETIEN : dans tous les cas ci-dessus, les jeunes arbres doivent être dégagés de la végétation concurrente vis-à-vis de la lumière (concurrence aérienne) et de l'alimentation en eau (concurrence racinaire) notamment des graminées qui seront supprimées par binage.

L'amélioration

DÉPRESSAGE : dans les bouquets de semis naturels, conserver une densité importante jusqu'à ce que les arbres atteignent 6 mètres de hauteur présente les avantages suivants :

- permettre aux jeunes cèdres de pousser rapidement en hauteur,
- limiter la croissance en diamètre des branches et favoriser un élagage naturel.

Il est donc conseillé de réaliser un dépressage quand les arbres font entre 6 et 8 mètres de hauteur moyenne. Il permettra de ramener la densité à 1000 tiges à l'hectare. Les arbres exploités seront laissés sur place. Pour faciliter le travail, un layonnage sera utilement réalisé par broyage des semis sur une bande de 2 mètres de large tous les 6 à 8 mètres.

Dans les plantations réalisées à forte densité (1500 plants/ha et plus), un dépressage réalisé dans les mêmes conditions que ci-dessus permet de ramener le peuplement à 1000 tiges/ha. Un layonnage pourra également être réalisé en supprimant une ligne sur 5.

ÉLAGAGE : dans les plantations, pour préserver la qualité des bois, un élagage à 6 mètres de hauteur des 300 à 400 plus beaux arbres/ha est indispensable. Il sera réalisé en 2 fois, jusqu'à 2 mètres de hauteur dès que les arbres atteignent 15 cm de diamètre, puis jusqu'à 6 mètres quelques années après.

ÉCLAIRCIES : la qualité du bois de cèdre étant intimement liée à la proportion de duramen, le propriétaire aura intérêt à fixer un diamètre et un âge d'exploitabilité suffisamment importants pour limiter au maximum la largeur de l'aubier. L'âge d'exploitabilité peut être fixé entre 80 et 100 ans pour un diamètre compris entre 45 et 60 cm.

Ceci plaide plutôt en faveur d'une sylviculture « classique » : éclaircies à rotation de 8 à 10 ans prélevant chacune environ un quart du peuplement sur pied avant intervention. Elles privilégieront les arbres élagués.



Peuplement de Cèdre de l'Atlas adulte éclairci plusieurs fois

Une sylviculture plus dynamique peut être envisagée sur les bonnes stations : éclaircies à rotation de 6 à 7 ans prélevant entre la moitié et le tiers du peuplement sur pied avant intervention. L'application d'une telle sylviculture conduira à un raccourcissement de l'âge d'exploitabilité.

LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Le Cèdre de l'Atlas peut s'installer dans des secteurs sensibles aux incendies. La litière d'aiguilles de cèdre est peu combustible, de même que les peuplements eux-mêmes. Une sylviculture « classique » contribue à la protection contre le feu car elle permet de garder un couvert assez sombre qui limite le développement de la végétation basse.

TRAITEMENT IRRÉGULIER ?

Régénération naturelle aisée, besoin des semis naturels de croître à l'abri, les caractéristiques du cèdre semblent indiquer que le traitement irrégulier de cette essence devrait être possible. Nous ne connaissons pas d'essais dans ce sens mais l'expérience mériterait d'être tentée. Seul bémol : ce type de traitement mélangeant sur la même parcelle des arbres à différents stades de développement rendrait probablement le peuplement plus sensible aux incendies.

Les produits

Le bois de cèdre est clair. Réputé imputrescible, il peut être utilisé en extérieur dans tous les emplois sans contact avec le sol : menuiserie extérieure, volets, bardage, mobilier urbain, etc. Bien que cassant, il peut être utilisé en charpente à condition de surdimensionner les pièces.

De plus, sa forte odeur en fait un parfait antimitite à glisser dans les armoires de vêtements.

Toutefois, le cèdre a tendance à développer de grosses branches. Le bois des arbres non élagués sera fortement noueux ; ses caractéristiques seront hétérogènes et sa qualité sera donc altérée. Dans la région Occitanie, le marché du cèdre est assez restreint aujourd'hui. Trouver des acheteurs pour des quantités de bois importantes mises sur le marché régulièrement est quasiment impossible. Mais les surfaces boisées en cèdre sont conséquentes ; on peut donc penser que les utilisateurs s'adapteront à l'avenir.



Grumes de Cèdre de l'Atlas avec une bonne proportion de duramen

● Certification

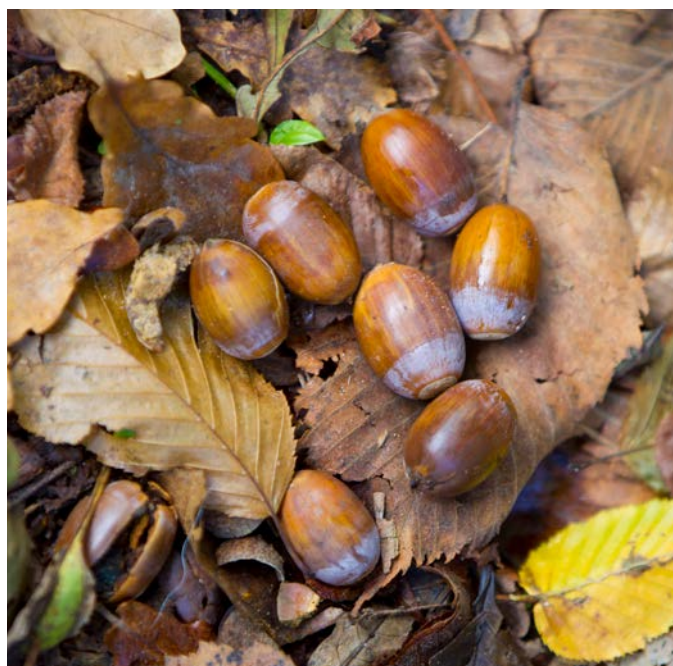
● La certification forestière PEFC, ● contraintes ou avantages ?



Certifier la bonne gestion de ses forêts, voilà une idée qui doit paraître bien étrange à nombre de propriétaires ! Pourtant, au prix de contraintes minimales, le système PEFC peut apporter des avantages non négligeables tels qu'une meilleure valorisation de ses bois et une consolidation de la filière bois régionale.



PEFC/J. LEPIRE



PEFC/J. LEPIRE

À l'origine de PEFC

Créé en 1999 à l'initiative des acteurs de la filière forêt-bois (industriels, propriétaires forestiers, etc.) et soutenu par des associations de protection de la nature et les pouvoirs publics, PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) est un système de certification de la gestion durable des forêts adapté aux spécificités de la forêt française, marquée par la prédominance de la forêt privée souvent très morcelée.

Apposée sur un produit à base de bois (ou de liège), la marque PEFC apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de source responsable et qu'à travers son acte d'achat, il participe

à la gestion durable des forêts et au respect de ceux qui y travaillent.

PEFC, combien ça coûte et quels sont les engagements ?

La certification PEFC n'a pas vocation à être réservée à une élite. Il s'agit au contraire d'inciter une large majorité de propriétaires à s'engager sur des règles simples et de bon sens, souvent déjà mises en œuvre.

Ces bonnes pratiques visent une gestion forestière économiquement viable, tout en étant respectueuse de l'environnement et en tenant compte des enjeux sociaux associés aux forêts. Ces règles sont

regroupées dans un standard de gestion forestière durable, notamment accessible sur internet⁽¹⁾.

Rien de complexe à mettre en place ! La gestion « en bon père de famille » convient dans l'immense majorité des cas pourvu qu'elle respecte la loi et que les opérations réalisées en forêt soient faites dans de bonnes conditions, en lien avec les intervenants, souvent certifiés PEFC eux-mêmes !

Pour assurer la fiabilité et la crédibilité du système, des contrôles de la bonne application des règles PEFC sont réalisés chaque année comme dans tout système de certification, sur la base d'un tirage aléatoire.

SUITE PAGE 10 ●●●

Si le mot « contrôle » peut générer de l'inquiétude chez certaines personnes, l'exercice permet avant tout de rencontrer le propriétaire en allant voir sa forêt, et d'échanger sur la gestion pratiquée directement sur le terrain. Dans le cas où cette dernière ne serait pas en adéquation avec les règles PEFC, l'objectif du contrôleur est de comprendre pourquoi et de proposer des actions correctives adaptées pour y remédier.

L'adhésion à PEFC est valable 5 ans pour un coût de :

- 50 € si vous avez moins de 10 ha,
- 50 € + 0,65 €/ha pour toute surface supérieure à 10 ha.

Pour adhérer, il suffit de compléter le bulletin d'engagement et de le retourner à PEFC Occitanie accompagné des pièces justificatives et d'un chèque de contribution.

Qui a dit que PEFC n'apportait que des contraintes ?

FACILITER ET OPTIMISER LA VENTE DE VOTRE BOIS

Le saviez-vous ? Sur les 4 dernières années, dans le cadre des ventes des experts forestiers, les lots de bois sur pied PEFC (à qualité équivalente) ont été vendus 3,2% plus chers.



En Occitanie, plus de 170 entreprises sont certifiées PEFC et ont besoin d'acheter du bois certifié pour rester compétitives. Dans leur stratégie d'approvisionnement, les achats en bois certifiés sont privilégiés. Vos lots de bois PEFC sont donc recherchés !

SOUTENIR LES ENTREPRISES RÉGIONALES

Parmi les gros acheteurs de bois d'Occitanie, plusieurs rencontrent des difficultés à s'approvisionner en quantité suffisante en bois PEFC. Ces volumes de bois PEFC sont nécessaires au maintien de leurs certifications qui représentent une stratégie et un avantage concurrentiel sur les marchés. En vous engageant dans PEFC, vous soutenez le développement des entreprises de la filière de notre territoire.

RÉPONDRE AUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES SUBVENTIONS

Dans le cadre des subventions publiques accordées en forêt d'Occitanie (desserte, DFCI, reboisement, exploitation par câble), la certification forestière est a minima bonifiante pour vos dossiers, voire

obligatoire. De nombreux fonds de reboisements privés conditionnent également leurs aides en région aux certifications forestières.

AVOIR UN OUTIL DE COMMUNICATION RECONNU

Avec plus de 750 000 propriétaires forestiers adhérents dans le monde dont 69 000 en France, PEFC est aujourd'hui le leader mondial et français de la certification forestière.

Pour vous qui mettez en œuvre une gestion forestière durable en appliquant votre document de gestion, PEFC apporte une reconnaissance de vos bonnes pratiques sylvicoles moyennant des contraintes minimales.

Retrouver toutes les infos ainsi que les documents utiles sur le site internet de PEFC Occitanie⁽¹⁾

Votre contact en région Occitanie :
Coralie VICTOIRE – 06 38 35 22 94
pefc.occitanie@gmail.com

CORALIE VICTOIRE

(1) : <https://pefc-occitanie.com>

● Rencontres

● Les forestiers se rencontrent ● pour la Saint-Valentin

Le 14 février dernier, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales organisait « Les rencontres départementales de la forêt ». L'occasion pour les participants, grâce à de courts exposés et un jeu de questions-réponses, de faire le point sur les atouts et les contraintes du massif des Pyrénées-Orientales et, pour le Département, de donner des pistes pour l'avenir.

Quel meilleur jour que celui de la Saint-Valentin pour organiser des rencontres ? Ainsi, à l'initiative du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, une centaine de forestiers et élus se sont retrouvés à Perpignan pour discuter « en famille » de l'état du massif forestier du département et des perspectives d'avenir.

Dans les Pyrénées-Orientales, la forêt couvre 208 000 hectares soit la moitié du territoire. La situation géographique du département à l'extrémité orientale des Pyrénées donne à la forêt une diversité unique. Les secteurs méditerranéens sont le domaine des Chêne vert, Chêne-liège, Pin pignon et Pin d'Alep alors que, selon l'altitude, les massifs montagneux sont couverts de Chêne pubescent, Châtaignier, Chêne sessile, Hêtre, Sapin pectiné et enfin Pin à crochets.

Cette forêt souffre toutefois de multiples contraintes, les principales étant la faible production, les difficultés d'exploitation et d'accès à cause du relief très accidenté, et un foncier généralement très morcelé. En outre, dans les secteurs méditerranéens, la prévention des risques d'incendie est un enjeu primordial ainsi que l'adaptation aux changements climatiques annoncés.

Ces rencontres ont été l'occasion de faire le point sur les leviers à disposition du Département et sur les actions menées par les organismes forestiers pour tenter de lever les obstacles. Ainsi, pour faciliter la mobilisation des bois, le Département dispose de plusieurs outils comme le Schéma d'Accès à la Ressource Forestière qu'il vient d'élaborer mais aussi la procédure d'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) qui peut être mise en place sur une ou plusieurs communes à la demande des maires pour résoudre les problèmes fonciers.

La démarche entreprise par les Collectivités Forestières pour que les communes puissent récupérer les biens vacants et sans maître ou encore la constitution d'Associations Syndicales de Gestion Forestière, menée à l'initiative du Centre



Discours d'introduction de la Présidente du Conseil Départemental devant une assistance fournie

Régional de la Propriété Forestière pour regrouper les propriétaires de petites parcelles, vont dans le même sens.

La prévention des incendies fait partie des prérogatives des services de l'Etat et du Département qui y consacrent des moyens conséquents. C'est le cadre de nombreux aménagements et d'une organisation importante pour coordonner les différents intervenants. Récemment, un « Guide du patrouilleur » a été publié par le Département à l'intention des bénévoles organisés en Réserves Intercommunales de Sécurité Civile (RISC) qui surveillent les massifs forestiers en été.

Exposée aux changements climatiques, la forêt est aussi un outil de remédiation grâce à la capacité des arbres à stocker le carbone. C'est pourquoi, en compensation de leurs émissions de CO₂, des entreprises financent certaines interventions de gestion forestière.

Les collectivités peuvent être à l'initiative d'actions de valorisation. Ainsi, depuis plusieurs années, le Département soutient la mise en place d'une filière bois-énergie et installe dans les collèges des chaufferies automatiques au bois déchiqueté. Il soutient également la filière liège à travers l'Institut Méditerranéen du Liège (IML), la production de plants dans sa pépinière à disposition des communes, et par une

aide aux agriculteurs pour planter du chêne-liège sur des terres anciennement cultivées.

En conclusion de ces constats et de cet éventail d'actions, Martine Rolland, Vice-Présidente du Département en charge de l'environnement et de la forêt, propose plusieurs pistes de travail : le lancement d'un AFAFE prenant en compte la forêt dans une commune où le foncier forestier est un problème ; le lancement d'un Schéma départemental d'amélioration de la desserte forestière dans les secteurs de production de bois ; la poursuite de la prévention contre les incendies et notamment l'entretien des coupures de combustibles ; la poursuite du soutien aux organismes forestiers (Syndicat des propriétaires forestiers et IML) ; le développement de la filière bois-énergie notamment par l'augmentation du nombre de réseaux de chaleur dans les communes et par l'équipement des EHPAD⁽¹⁾.

Le grand nombre de participants illustre le succès de ces rencontres. La journée à peine terminée, certains faisaient déjà des prospectives sur l'organisation d'un futur rendez-vous l'année prochaine.

BENOIT LECOMTE

(1) Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Calendrier des manifestations

ARIÈGE

18 octobre
Savoir marteler une coupe dans un peuplement feuillu
Exercice pratique en martéloscope

AUDE

18 octobre
CHALABRAIS
Valoriser les bois de chêne et de hêtre dans l'Aude
Commercialiser des coupes de feuillu pour des utilisations plus valorisantes que le bois de chauffage. Est-ce possible dans l'Aude ? Et à quelles conditions ?

GARD

9 juillet
SÉNÉCHAS (1/2 journée)
Comment les défrichements peuvent contribuer à la gestion forestière dans le département ?

La création d'une « bourse défrichement » a permis à des propriétaires forestiers et à des bénéficiaires d'une autorisation de défrichement de mener des projets communs. Il en découle des travaux d'amélioration sylvicole permettant de servir de compensation au défrichement.

Septembre
GARRIGUES (1/2 journée)

Limiter les risques d'incendie. L'exemple de la gestion d'un massif forestier de pin d'Alep.

GERS

27 septembre
GERS ET TARN-ET-GARONNE

Journée interCETEF sur les chênes : l'autécologie des 3 chênes sessile, pédonculé et pubescent

Journée organisée en collaboration avec les CETEF Garonnais et de Gascogne

Du 8 au 10 octobre
DRÔME ET VERCORS

Tournée de 2,5 jours
Tournée organisée en collaboration avec le CETEF de Gascogne.

Octobre
ORNEZAN

Pratique de marquage de coupe en peuplement feuillu
Exercice en martéloscope
Journée organisée en collaboration avec le CETEF de Gascogne.

HAUTES-PYRÉNÉES

27 septembre
MOULEDOUS
Savoir marteler une éclaircie
Exercice fictif dans un martéloscope.

HÉRAULT

20 septembre
PIGNAN
Préparer la transmission de son patrimoine forestier
Témoignage d'un propriétaire forestier sur ses choix de gestion pour faciliter la future prise en main de la forêt par ses enfants. Présentation des différentes modalités de transmissions, des conditions de réussite et des aides fiscales.

Réunion organisée dans le cadre des journées européennes du patrimoine

11 octobre
GARRIGUES

La cueillette des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en forêt : espèces, organisation et valorisations
Découvrir ces plantes à valoriser en forêt méditerranéenne ; organiser le partenariat avec des cueilleurs certifiés ; gérer pour préserver et améliorer la ressource

LOT

27 septembre
BOISSIÈRES
Réaction en chênes... La journée du chêne en Bouriane
La détermination des espèces ; la sylviculture des chênes ; les choix de gestion ; le tri des bois. Intervention de Bernard Marès.
Journée organisée dans le cadre du Plan de Développement de Massif « Cœur de Bouriane »

LOZÈRE

19 juillet
SECTEUR NORD-OUEST DE LA LOZÈRE
Quelle forêt pour mes enfants ?
Quelles actions entreprendre pour léguer, dans les meilleures conditions, une forêt productive, diversifiée, fonctionnelle et accueillante à mes enfants ? Conseils administratifs, fiscaux et techniques. Visite en forêt.
Journée organisée en collaboration avec Fransylva Lozère

13 septembre
SECTEUR DE GRANDRIEU
Assemblée Générale du FOGFOR de Lozère : « Ma forêt est-elle accueillante pour la biodiversité ? »

Les rôles fonctionnels de la biodiversité. Exercices pratiques à l'aide de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). Visites en forêt. Assemblée Générale en salle l'après-midi

PYRÉNÉES-ORIENTALES

28 juin
CAPCIR
Gérer durablement les petites parcelles boisées en regroupant les propriétaires
Gérer les forêts capcinoises, pourquoi ? comment ? Présentation de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Garrottes

4 octobre
VALLESPIR
Prendre en compte la biodiversité dans la gestion de sa forêt
La biodiversité en forêt. L'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). Les forêts anciennes.

TARN

28 juin
LACROUZETTE
Assemblée Générale du CETEF du Tarn. Visite d'essais comparatifs de provenances de douglas

23 août
CAMBOUNES
CETEF estival : « planter les trouées forestières ? »

11 octobre
TARN
Bilan des tournées sur le cèdre. Nouvelles expérimentations
Journée organisée dans le cadre du CETEF du Tarn

27 septembre
GERS ET TARN-ET-GARONNE
Journée interCETEF sur les chênes : l'autécologie des 3 chênes sessile, pédonculé et pubescent

Journée organisée en collaboration avec les CETEF Garonnais et de Gascogne

Hautes-Pyrénées, les 4 (Chambre d'agriculture à Tarbes), 11 (lycée de Vic-en-Bigorre) et 18 (lieu à définir) octobre 2019 :
« Manipuler les tronçonneuses en sécurité »

Objectifs : Acquérir des notions de sylviculture : savoir choisir les arbres à abattre et ceux à conserver. Apprendre à manipuler en toute sécurité et à entretenir les tronçonneuses.

Public : ce cycle s'adresse en priorité aux propriétaires forestiers qui réalisent eux-mêmes des travaux en forêt et qui possèdent leur matériel de sécurité et d'entretien des machines. Si des places restent libres, d'autres candidatures pourront être étudiées.

Modalités financières : les frais d'inscription au stage sont réduits à l'adhésion au FOGFOR régional de Midi-Pyrénées soit 50 € par personne (réduits à 25 € pour le second inscrit d'une même famille). Les déplacements et repas sont à la charge des stagiaires.

Inscription auprès de l'antenne du CRPF dans les Hautes-Pyrénées (Mathilde Harel) : Chambre d'Agriculture ; 22 place du Foirail ; 65000 TARBES
Tél : 06 76 98 51 72. Courriel : mathilde.harel@crpf.fr



Tarn-et-Garonne. Samedi 12 octobre 2019.
Salle des fêtes de Gènébrières. Entrée libre :
« La forêt une source d'énergie. La découverte des circuits courts en Pays Midi Quercy »

La forêt occupe plus de 20% du territoire départemental dans le Tarn-et-Garonne. Espace de loisirs et de détente, elle est aussi le support d'activités économiques locales : construction, ameublement, emballages, piquets, énergies sont des débouchés toujours possibles. Surtout si elle a fait l'objet des soins nécessaires. Connaître et valoriser nos forêts en circuit court est l'approche à privilégier si l'on souhaite une transition énergétique et environnementale durable.

Alors, pourquoi pas dans nos maisons plus de bois de pays, produits dans les conditions d'une gestion forestière durable, pour remplacer quand c'est possible le fioul, le béton, le plastique, l'acier... C'est l'objet de cette journée, se rencontrer, parler de forêt et de sylviculture, et promouvoir les circuits courts locaux au travers d'exemples concrets !

Programme - Matin : à partir de 9 heures, « conférences et visite de chaudière plaquettes ». Après-midi « balade commentée en forêt, exposition et démonstration de matériels forestiers ».

Restauration sur place : obligation de réservation FDCUMA 05 63 93 52 63
Organisé collégialement par les organismes Quercy énergie, VALBOIS, CRPF, FDCUMA, la Commune de Gènébrières.